



Affiché le 09 NOV. 2018

PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ, DE LA LEGALITÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE L'UTILITÉ PUBLIQUE,
DE LA CONCERTATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
Mission Enquêtes publiques et Environnement

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté du Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône du **26 OCT. 2018**, il sera procédé à une enquête publique d'une durée de trente-neuf jours consécutifs sur l'élaboration du projet de Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt de la commune de Plan-de-Cuques.

L'enquête publique, destinée à assurer l'information et la participation du public se déroulera du **lundi 26 novembre 2018 au jeudi 03 janvier 2019** inclus en mairie de Plan-de-Cuques (Service Urbanisme, rue du Vert Côteau, 13380 Plan-de-Cuques), siège de l'enquête. Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne pourra :

- prendre connaissance du dossier, au siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, fermeture les 25 décembre 2018 et 01 janvier 2019).

- consulter le dossier sur un poste informatique mis à la disposition du public à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau de l'Utilité Publique de la Concertation et de l'Environnement, place Félix Baret, 13006 MARSEILLE (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 - Bureau n°421 - Contact préalable au 04 84 35 43 86 ou 42 47 ou 42 38).

- consulter le dossier sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône: <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Plan-de-Cuques>

Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 26 novembre 2018 au jeudi 03 janvier 2019 inclus de la manière suivante :

- sur le registre d'enquête publique établi sur feuillets non mobiles codé et paraphé par le commissaire enquêteur, disponible en mairie de Plan-de-Cuques - Service Urbanisme, rue du Vert Côteau, 13380 Plan-de-Cuques aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, fermeture les 25 décembre 2018 et 01 janvier 2019).
- sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert de manière complémentaire depuis le site internet suivant : <https://www.registredemat.fr/pprif-plandecuques> ou accessible à partir du lien disponible sur le site internet de la préfecture : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Plan-de-Cuques>
- par courriel à l'adresse suivante : pprif-plandecuques@registredemat.fr
- par courrier au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Plan-de-Cuques - Service Urbanisme, rue du Vert Côteau, 13380 Plan-de-Cuques

L'ensemble de ces observations sera accessible sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Julien LAGIER, Ingénieur - Directeur EDF/GDF, retraité, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, et recevra ses observations orales et écrites, au siège de l'enquête, aux jours et heures suivants :

- Lundi 26 novembre 2018	de 09h00 à 12h00
- Vendredi 07 décembre 2018	de 14h00 à 17h00
- Jeudi 13 décembre 2018	de 09h00 à 12h00
- Vendredi 21 décembre 2018	de 14h00 à 17h00
- Jeudi 03 janvier 2019	de 14h00 à 17h00

Après la clôture de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à la mairie de Plan-de-Cuques et à la Préfecture des Bouches-du-Rhône, et rendue publique par voie dématérialisée pendant un an sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Au terme de la procédure, le projet de plan de prévention des risques d'incendie de forêt, éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral (Art R562-9 du code de l'environnement). Le plan approuvé vaut servitude d'utilité publique. Il est annexé au plan local d'urbanisme, conformément à l'article L151-43 du code de l'urbanisme.

La personne responsable du projet de plan est le Directeur départemental des Territoires et de la Mer -16, rue Antoine Zattara -13332 Marseille Cedex 3 (Contact:Service Urbanisme /Pôle Risques Naturels Tel: 04 91 28 41 69).

30 OCT. 2018

Fait à Marseille, le Préfet
Le Chef de Bureau de
l'Utilité Publique
Concertation et Environnement

Place Félix Baret - CS 80001 - 13282 MARSEILLE CEDEX

Patrick PAYAN